



LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE

**ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023
DE LA LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE**

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Conformément à l'article 6.1 des statuts de la Ligue, la présente vaut convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 qui se tiendra **le 18 Février 2024 à 9h00 aux JARDINS DE L'ANJOU 9 chemin du Vaujou - La Pommeraye - 49620 MAUGES SUR LOIRE.**

Ordre du jour de l'AG ORDINAIRE 2023

- 1) Approbation des PV de l'AG Extra-Ordinaire et Ordinaire 2022 à Sourcelles Rives Sur Loire en Anjou
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Rapports d'activité par le Secrétaire Général
- 4) Rapport financier du Trésorier et validation
- 5) Rapport de l'expert comptable
- 6) Budget prévisionnel et validation
- 7) Assemblée Générale et Remise des Prix 2024 - 12 Janvier 2025
- 8) Débat sur les questions posées.

Vous trouverez en annexe les ordres du jour proposés pour ces réunions.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le (la) Président(e), à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à **Campbon**, le **21 Décembre 2023**

Le Président de la Ligue Motocycliste des Pays de la Loire


 LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE

Copie par mail au correspondant club.

